

VSS : sport, culture, animation : la prévention s'accélère

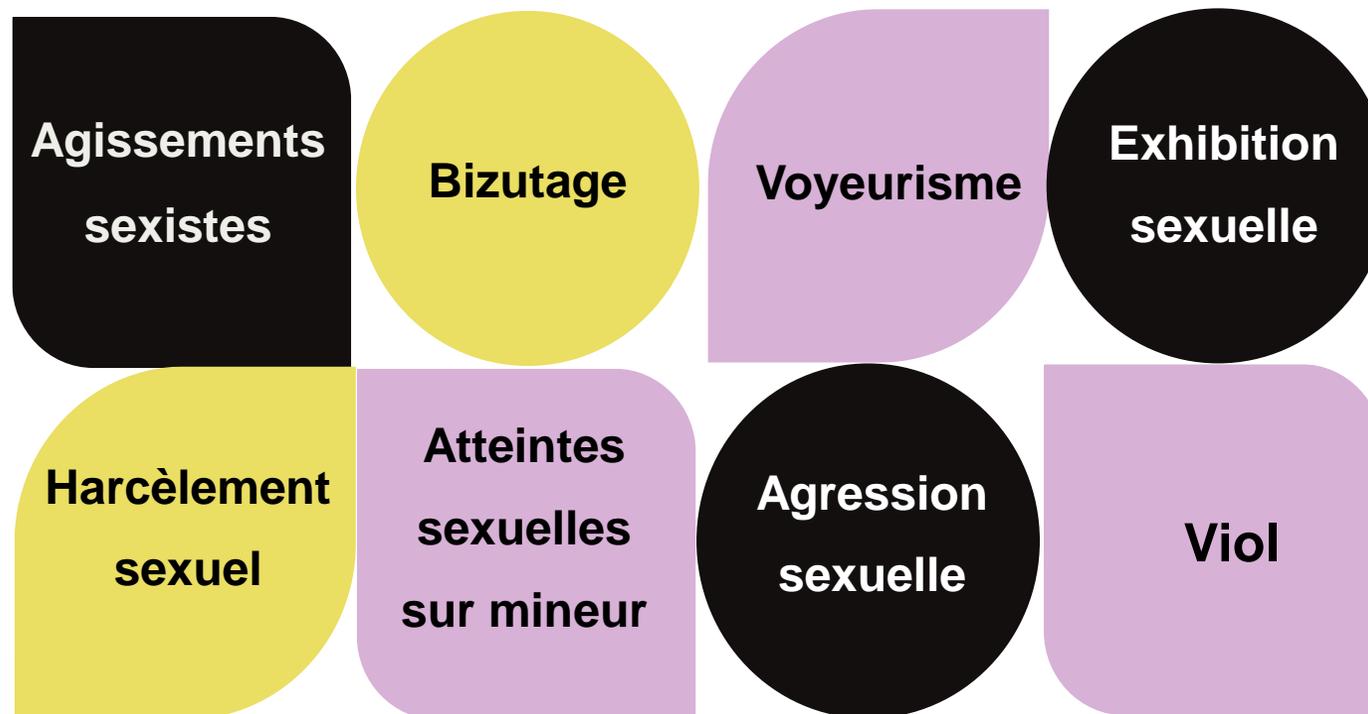
VSS, la prévention s'accélère

Marion COQUEL HARAMBILLET

Responsable des formations VHSS
FORMA'

VSS, la prévention s'accélère

VHSS : De quoi parle-t-on ?



VSS, la prévention s'accélère

Les chiffres

1 enfant sur 5 est victime de violences sexuelles.

1 fille sur 7 et 1 garçon sur 14 est victime de violences sexuelles dans le cadre de sa pratique sportive.

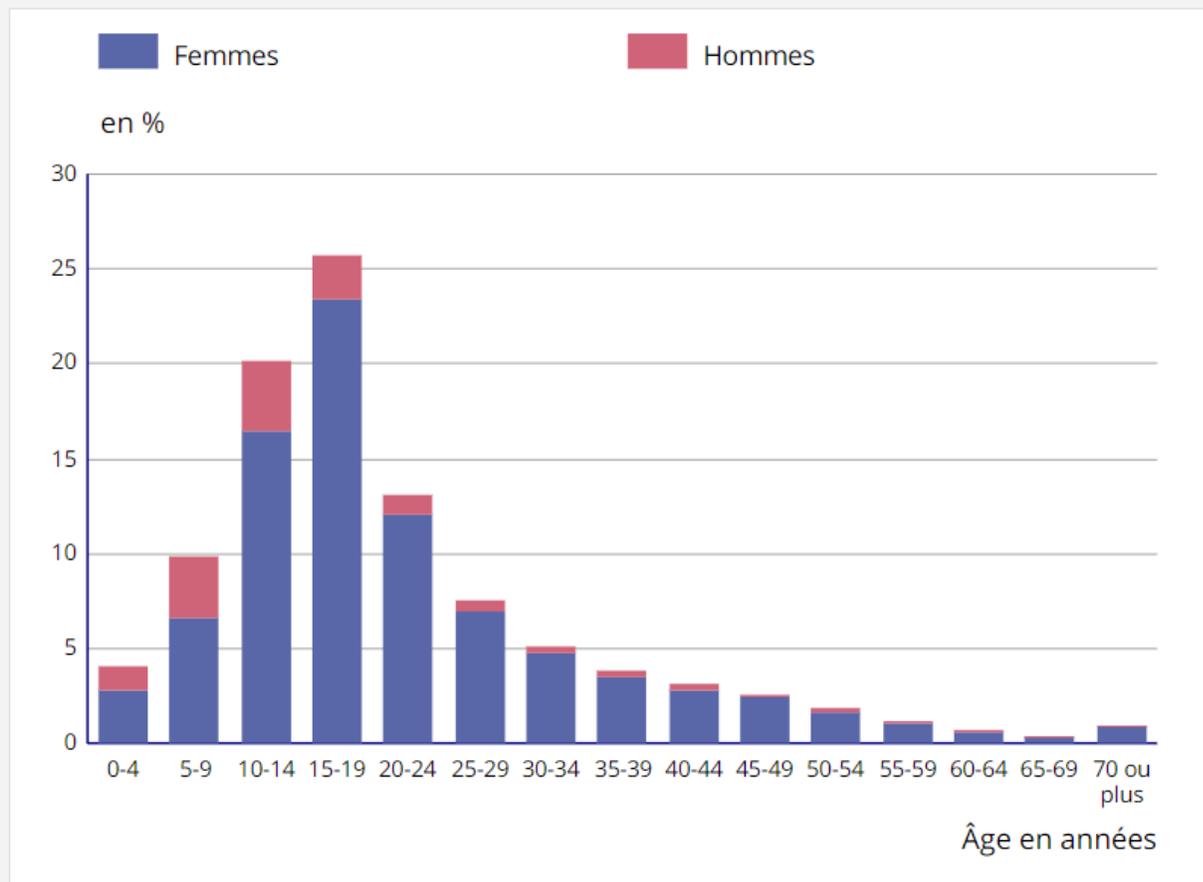
VSS, la prévention s'accélère

Les chiffres

1 femme sur 3 connaîtra du harcèlement sexuel dans sa carrière.

Un viol toutes les 7mn.

Figure 2a – Répartition par âge et sexe des victimes de violences sexuelles - hors cadre familial - enregistrées par les services de sécurité sur la période 2016-2020

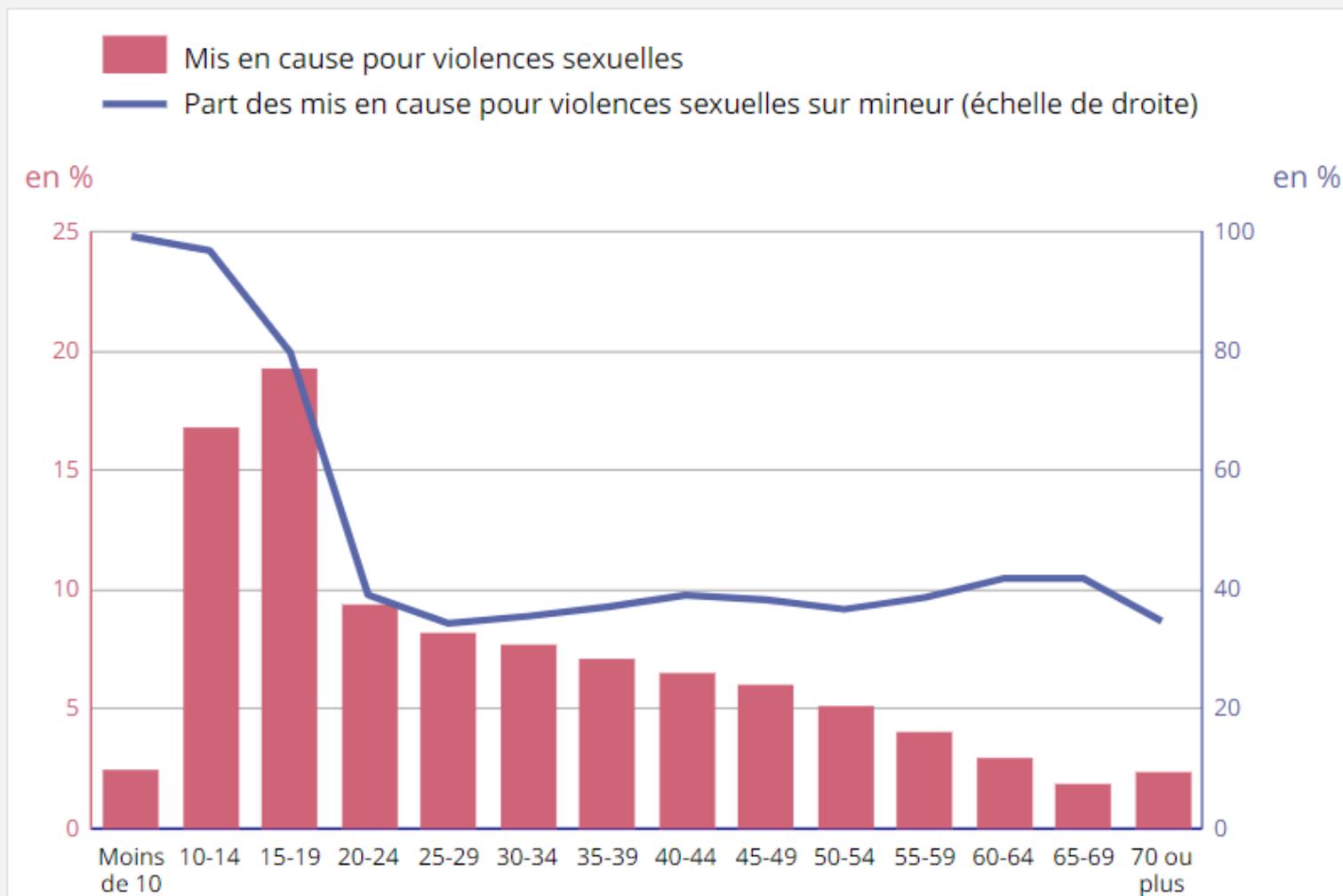


Lecture : en moyenne, entre 2016 et 2020, 23,4 % des victimes enregistrées par les services de sécurité pour violences sexuelles hors cadre familial sont des femmes de 15 à 19 ans.

Champ : France, victimes de violences sexuelles hors cadre familial.

Source : SSMSI, bases des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

Figure 4 - Répartition selon l'âge des mis en cause pour violences sexuelles - hors cadre familial - et part de ceux mis en cause pour violences sur mineur, sur la période 2016-2020



VSS, la prévention s'accélère

Et la FSCF dans tout ça ?

VSS, la prévention s'accélère

Les responsabilités de chacun et la responsabilité de tous.



VSS, la prévention s'accélère

La responsabilité employeur

« Prévenir, mettre un terme et sanctionner. »

« L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires de prévention, de protection et de sécurité pour protéger la santé physique et mentale de ses employés. »

VSS, la prévention s'accélère

Notre responsabilité à tous

Signaler à signal-sports@sports.gouv.fr
et à la Fédération signalement@fscf.asso.fr

VSS, la prévention s'accélère

Enquête interne

Si salarié

→ Par l'employeur

Si licencié

→ Par la Fédération

Sanctions disciplinaires

Enquête administrative

Par les SDJES

Sanction jusqu'à « l'interdiction d'exercer, à titre temporaire ou définitif, tout ou partie des fonctions mentionnées ou d'intervenir auprès de mineurs au sein des établissements d'APS. »

Enquête pénale

Si il y a plainte.

Par le tribunal correspondant à l'infraction.

Sanctions prévues au code pénal

VSS, la prévention s'accélère

La loi du 8 mars 2024

« Art. L. 131-8-1.-Les fédérations agréées informent sans délai le ministre chargé des sports lorsqu'elles ont connaissance du comportement d'une personne mentionnée au I de l'article L. 212-9 ou à l'article L. 322-1 dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité physique ou morale des pratiquants. » ;

Et renforce le contrôle d'honorabilité.

VSS, la prévention s'accélère

Enquête interne

La Fédération est là pour vous aider, vous accompagner, signaler et sanctionner.
FORMA' est là pour vous former (salariés, bénévoles).



VSS, la prévention s'accélère

**Ensemble,
Mettons hors jeu les violences.**

